



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# L'essentiel du risque routier professionnel

Chiffres 2020

Entre 2019 et 2020, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 qui a fortement modifié les pratiques de déplacement des salariés, le nombre de victimes d'un accident du travail sur la route a reculé de 18% pour les accidents de mission et de 11% pour les accidents de trajet.

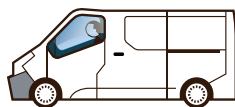
**26 995 000**  
personnes actives concernées



## Les chiffres-clés

**49 828** personnes sont victimes d'un accident de la route lié au travail

**11 656** victimes d'un accident du travail, **en mission** (lorsque le salarié est sous l'autorité de l'employeur)



**38 172** victimes d'un **accident de trajet** (entre le domicile ou le lieu de déjeuner et le travail)



c'est **11%** des accidents du travail

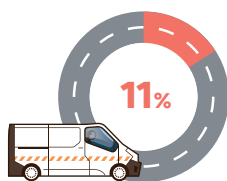
c'est **31%** des accidents du travail mortels

**356** personnes tuées

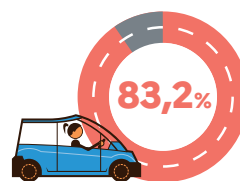


dont **265** lors d'un accident de trajet  
**91** lors d'un accident de mission

Parmi les accidents liés au travail, les accidents routiers professionnels ne sont pas les plus fréquents mais ils font partie des accidents les plus graves.



>>> des **décès** suite à un accident du travail sont des accidents de mission



>>> des accidents de trajet ont lieu **sur la route !** (autres causes : chute, malaise...)

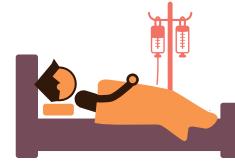
# Des conséquences graves



**4,8 millions**  
de journées  
d'arrêt de travail  
chaque année



Soit l'équivalent  
de près de  
**18 000**  
salariés arrêtés  
toute une année !



**En moyenne,**

**96 jours d'arrêt**  
pour une victime à la suite  
d'un accident de la route  
en lien avec le travail



contre **87 jours d'arrêt**  
pour l'ensemble des accidents  
du travail (hors accidents de la route)

Les accidents routiers professionnels peuvent à la fois avoir des conséquences irréversibles pour le travailleur et ses proches et être très pénalisants pour la vie et l'activité de l'entreprise.

## Employeur, vous pouvez agir !

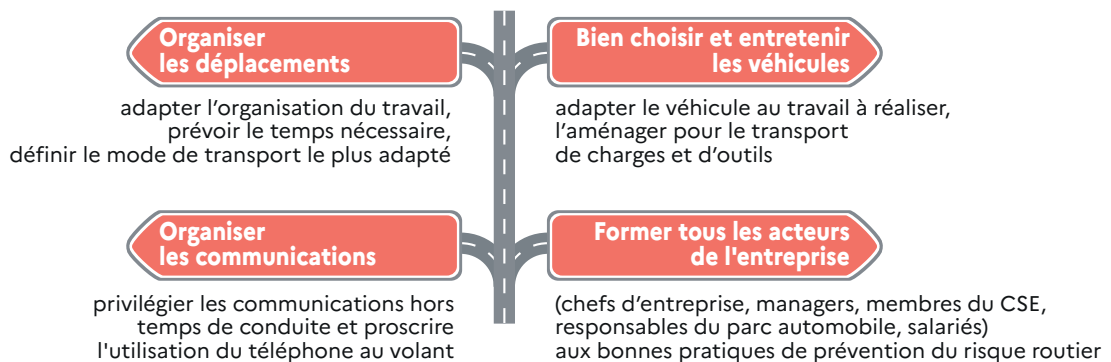


Évaluez le risque routier comme un risque professionnel à part entière

Interrogez-vous sur les circonstances de déplacement de vos salariés :  
pourquoi ? quand ? comment ?

**i** Le risque routier fait partie des sujets que doit aborder le comité économique et social (CSE)

### Les axes de management



Rejoignez les entreprises qui ont signé les 7 engagements pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs

➔ <https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages>

Plus de 1 800 entreprises se sont déjà engagées pour agir pour une « Route plus sûre »

### Pour vous accompagner, contactez

- ▶ la Dreets (ex Direccte) de votre région,
- ▶ la caisse d'assurance retraite et santé au travail de votre région,
- ▶ la Mutualité Sociale Agricole de votre région,
- ▶ le coordinateur sécurité routière de votre préfecture.



En partenariat  
avec :

